

Conseil d'administration

337^e session, Genève, 24 octobre-7 novembre 2019

GB.337/INS/12/7

Section institutionnelle

INS

Date: 11 octobre 2019

Original: anglais

DOUZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Directeur général

Septième rapport supplémentaire: examen à mi-parcours de la mise en œuvre de la Déclaration de Bali adoptée par la seizième Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique (Bali, 6-9 décembre 2016)

Objet du document

Le présent document contient un bref rapport sur les progrès réalisés en 2017-18 dans la mise en œuvre de la Déclaration de Bali.

Objectifs stratégiques pertinents: Tous les objectifs stratégiques.

Principal résultat/élément transversal déterminant: Tous les résultats/éléments transversaux.

Incidences sur le plan des politiques: Aucune.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Aucune.

Unité auteur: Bureau régional de l'OIT pour l'Asie et le Pacifique.

Documents connexes: GB.329/INS/8.

Introduction

1. La Déclaration de Bali, adoptée le 9 décembre 2016 par la seizième Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique, appelle les Etats Membres de l'OIT de la région Asie-Pacifique et de la région des Etats arabes à redoubler d'efforts pour promouvoir de manière plus complète une croissance inclusive, la justice sociale et le travail décent.
2. La Déclaration énonce 13 domaines prioritaires pour les politiques et actions à mettre en œuvre au niveau national, et dix priorités pour l'action que doit mener l'OIT. Le présent document fait office de rapport d'activité à mi-parcours couvrant la période allant de janvier 2017 à décembre 2018. Il porte principalement sur les dix domaines dans lesquels l'OIT doit intervenir pour appuyer la mise en œuvre de la Déclaration de Bali et présente quelques exemples choisis. On trouvera sur le site Web de la Déclaration de Bali une analyse plus détaillée des progrès et résultats des 13 «priorités des politiques et actions à mettre en œuvre au niveau national» énoncées dans la Déclaration, ainsi que des précisions sur l'action menée depuis lors par l'OIT ¹.

Les dix domaines d'action de l'OIT aux fins de la mise en œuvre de la Déclaration de Bali ²

a) **L'élaboration d'un plan de mise en œuvre visant à aider les mandants à donner effet à la Déclaration de Bali, qui sera réexaminé tous les deux ans et sera soumis aux mandants et au Conseil d'administration**

3. Pour aider les mandants à donner effet à la Déclaration de Bali, il a fallu intégrer les domaines prioritaires dans les programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD) et procéder à des exercices de programmation visant à affecter les ressources conformément aux résultats attendus du programme et budget pour les périodes biennales 2016-17 et 2018-19. Ainsi, tous les résultats des programmes par pays et les activités connexes qui ont eu lieu dans la région depuis 2017 ont été pleinement conformes aux objectifs énoncés dans la Déclaration de Bali. Le présent document et le document en ligne (plus étoffé) constituent le rapport intérimaire sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Déclaration. Les «notes de synthèse sur la Déclaration de Bali» sont un des autres moyens utilisés pour donner effet à la Déclaration. Ces notes techniques mettent en évidence les domaines prioritaires et donnent des détails sur les activités soutenues par l'OIT dans le domaine d'action concerné. Une série de 12 notes est parue en octobre 2017, et des mises à jour ont été publiées à la fin de 2018 ³.

¹ https://www.ilo.org/global/meetings-and-events/regional-meetings/asia/aprm-16/reports/WCMS_537445/lang--en/index.htm

² La présentation des domaines d'action énumérés ici est conforme au texte de la Déclaration de Bali.

³ https://www.ilo.org/asia/publications/issue-briefs/WCMS_613618/lang--en/index.htm

b) Des programmes par pays de promotion du travail décent conçus et mis en œuvre en consultation avec les partenaires sociaux. Ces programmes par pays devraient être exécutés et régulièrement actualisés sur la base de la Déclaration de Bali, des besoins des mandants et des progrès accomplis dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030)

4. Les PPTD sont le principal outil utilisé pour réaliser les objectifs prévus dans la Déclaration de Bali. Tous les PPTD achevés depuis l'adoption de la Déclaration font référence à ces objectifs. L'élan créé par la Déclaration est encore renforcé par l'influence que les PPTD existants exercent sur les équipes de pays des Nations Unies. L'OIT est de plus en plus reconnue comme l'institution chef de file pour les résultats obtenus au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) en ce qui concerne la création d'emplois, la protection sociale et la protection des travailleurs.
5. De la fin de 2016 à décembre 2018, dans la région Asie-Pacifique, 12 PPTD ont été finalisés et signés et 15 autres pays sont proches de l'étape de la signature. Au total, 14 pays de la région disposaient d'un PPTD à la fin de 2018. Dans la région des Etats arabes, l'accent mis sur le travail décent dans le Programme 2030 ainsi que dans la réponse à la crise a provoqué un accroissement sans précédent des demandes d'assistance du BIT, avec pour résultat que la région dispose désormais de cinq PPTD, et bientôt d'un sixième.
6. Tous les PPTD existants établissent un lien entre les résultats nationaux et le Programme 2030. Si l'objectif de développement durable (ODD) 8 (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous) reste la priorité absolue, plusieurs autres ODD sont étroitement liés à l'ODD 8, d'où l'importance transversale du travail décent pour les principes du développement durable et la volonté de ne «laisser personne pour compte». Il s'agit notamment des ODD 1 (Elimination de la pauvreté), 3 (Bonne santé et bien-être), 4 (Education de qualité), 5 (Egalité entre les sexes), 9 (Industrie, innovation et infrastructure), 10 (Réduction des inégalités), 11 (Villes et communautés durables), 13 (Lutte contre les changements climatiques), 16 (Paix, justice et institutions efficaces) et 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs).
7. Les PPTD élaborés depuis 2016 se caractérisent par une meilleure implication des mandants grâce à des consultations tripartites intensives et à un mécanisme de gouvernance renforcé (comité directeur tripartite). Dans certains Etats insulaires du Pacifique comme le Samoa et la Papouasie-Nouvelle-Guinée, par exemple, les forums tripartites nationaux assument désormais les fonctions de comité directeur du PPTD.

c) Une campagne destinée à promouvoir la ratification et la mise en œuvre des normes fondamentales du travail

8. La région Asie-Pacifique reste en retard par rapport aux autres régions quant au nombre de normes ratifiées, avec une moyenne de 23 ratifications par pays (soit la moitié de la moyenne mondiale). Le nombre moyen de ratifications par pays dans la région des Etats arabes est de 26. Néanmoins, d'importants progrès ont été réalisés, en grande partie grâce à l'appui apporté par l'OIT à l'organisation de dialogues entre les partenaires tripartites au sujet de l'engagement que suppose la ratification d'une norme et du renforcement des capacités techniques permettant d'appliquer cette norme. En 2017 et 2018, 16 ratifications de conventions de l'Organisation ont été enregistrées dans la région des Etats arabes et la région Asie-Pacifique. Bien qu'elle se situe en dehors de la période couverte par le présent rapport,

la campagne de ratification du centenaire intitulée «Un pour tous» lancée en 2019 s'est avérée fructueuse, avec dix nouvelles ratifications enregistrées dans les régions.

9. Les dernières conventions fondamentales ratifiées par les Etats Membres de la région sont la convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958 (Thaïlande), la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973 (Inde), la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948 (Iraq), la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999 (Inde, Iles Marshall, Palaos, Tonga et Tuvalu – en 2019 pour les trois derniers pays), et la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949 (Viet Nam, également en 2019). En particulier, avec la ratification de la convention n° 87, l'Iraq a maintenant ratifié les huit conventions fondamentales.
10. Malgré l'amélioration des taux de ratification, l'application des normes ne se fait pas toujours sans heurts. Les organes de contrôle ont constaté des problèmes graves et persistants d'application des normes fondamentales dans plusieurs pays des deux régions, en particulier en matière de liberté syndicale, et principalement dans le contexte des migrations de main-d'œuvre et du travail forcé.

d) Le renforcement de la capacité des mandants à contribuer efficacement au travail décent pour parvenir à un développement durable et inclusif grâce à un dialogue social renforcé et à la négociation collective

11. L'OIT continue de jouer un rôle essentiel en contribuant au renforcement du dialogue social au niveau national et en favorisant l'échange d'expériences et de bonnes pratiques aux niveaux régional et sous-régional. Elle a par exemple organisé en novembre 2017 le huitième Séminaire régional tripartite sur les relations professionnelles dans la région de l'ASEAN avec le soutien du ministère japonais de la Santé, du Travail et de la Protection sociale et du secrétariat de l'ASEAN. Parmi les sujets à l'ordre du jour figuraient les formes atypiques d'emploi et les relations professionnelles dans les petites et moyennes entreprises. La réunion régionale a eu des retombées nationales en Indonésie, où un forum tripartite sur les relations professionnelles dans le contexte de l'évolution des formes d'emploi et des transformations industrielles a eu lieu en juillet 2018. Voir également le domaine d'action i) ci-dessous.
12. Dans les deux régions, l'élargissement du dialogue social et la reconnaissance des droits à la liberté syndicale et à la négociation collective continuent de poser des difficultés majeures. L'OIT continue de jouer un rôle technique important dans le renforcement de la bonne gouvernance sur les marchés du travail des pays concernés. Par exemple, dans le territoire palestinien occupé⁴, l'Autorité palestinienne a créé une commission nationale tripartite pour la réforme du droit du travail avec l'appui de l'OIT et a fait de la réforme du droit du travail une priorité de son programme politique national pour 2017-2022. Au Liban, l'OIT a aidé la Confédération générale des travailleurs au Liban (CGTL) et l'Association des industriels libanais (ALI) à participer efficacement au dialogue politique sur la protection sociale, la réforme du droit de la sécurité sociale et l'élaboration du PPTD, ainsi qu'à développer leurs capacités à traiter les problèmes des travailleurs de l'économie informelle.

⁴ Document [GB.337/POL/4](#).

e) Des travaux de recherche fondés sur des données et des éléments probants, permettant l'élaboration de politiques du travail et de l'emploi plus efficaces et portant notamment sur des questions relatives à l'avenir du travail

13. L'OIT a également mené des travaux de recherche de pointe pour contribuer à la promotion du travail décent au niveau régional. Voici un petit échantillon des documents rendant compte de ces travaux:

- *Asia-Pacific Employment and Social Outlook 2018: Advancing decent work for sustainable development* (non disponible en français) (Bangkok, BIT, 2018). Publié par le Bureau régional de l'OIT pour l'Asie et le Pacifique, ce rapport fait le point de l'évolution des marchés du travail dans la région la plus peuplée du monde sur la base des statistiques les plus récentes. Au-delà des tendances régionales du marché du travail, il met l'accent sur les ODD et sur le travail décent en tant que moyen d'accélérer la croissance inclusive. Il fera l'objet d'une publication semestrielle.
- *Labour migration in Asia: Increasing the development impact of migration through finance and technology* (non disponible en français) (Manille, Institut de la Banque asiatique de développement (ADB), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et BIT, 2018).
- *Ageing and social protection in Asia and the Pacific* (non disponible en français) (Bangkok, BIT, 2017).
- *Employer–Migrant Worker Relationships in the Middle East: Exploring scope for internal labour market mobility and fair migration* (non disponible en français) (Beyrouth, Livre blanc de l'OIT, 2017).
- *Common interests, shared goals: Promoting decent work from Asia and Africa to the Middle East* (non disponible en français) (Beyrouth, document d'information de l'OIT destiné à la consultation interrégionale sur les migrations et la mobilité de la main-d'œuvre provenant de l'Asie et de l'Afrique à destination du Moyen-Orient, 2017).

14. L'avenir du travail est resté un thème de discussion important au cours de la période 2017-18: de nombreuses activités ont été organisées et de nombreux rapports ont été publiés en vue de mieux cerner les problèmes et les possibilités à venir. Pour donner effet à l'initiative sur l'avenir du travail et à l'appui de la Déclaration de Bali, des manifestations régionales et interrégionales liées à cette initiative ont été organisées pendant la période considérée (14 dans les pays de la région Asie et Pacifique et 9 dans la région des Etats arabes). Leurs points culminants ont été les délibérations entre les mandants de l'OIT et d'autres parties prenantes sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent, notamment à la lumière du progrès technologique et sur le rôle de l'OIT dans l'avènement d'une croissance inclusive fondée sur le travail décent.

15. L'innovation technologique est l'un des principaux moteurs des transformations du marché du travail dans la région. L'OIT a aidé les Etats Membres à traiter cette question cruciale en réalisant plusieurs études consacrées à l'incidence de l'innovation technologique sur l'emploi et les entreprises. Par exemple, des fiches pays ont été élaborées dans le cadre de la série «ASEAN in transformation» dirigée par le Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) du BIT et sur la base de consultations avec les organisations nationales d'employeurs. En 2017, des études mettant l'accent sur l'incidence de l'automatisation sur la chaîne de valeur du secteur de l'habillement ont été publiées pour le Cambodge,

l'Indonésie, le Myanmar, les Philippines, Singapour, la Thaïlande et le Viet Nam⁵. En Inde, l'OIT a également entrepris deux études en collaboration avec les partenaires sociaux sur l'incidence des technologies émergentes. Les deux rapports auxquels elles ont donné lieu ont été publiés en 2018, dont l'un à l'occasion d'un dialogue tripartite national⁶. Une étude analogue faisant appel à la méthode de la «prospective technologique» a ensuite été lancée à Sri Lanka en 2018, mais n'a été effectivement menée qu'en 2019⁷. Une autre étude, également axée sur les progrès technologiques, portait sur les possibilités offertes par les technologies pour faciliter la transition vers la formalité⁸. Cette étude a pour but d'éclairer les futurs travaux de recherche sur les technologies en tant que bien commun dans la région et au-delà.

16. Soulignant le rôle central que l'égalité entre hommes et femmes jouera dans la prospérité future de la région, l'OIT, avec le soutien du gouvernement australien, a accueilli la conférence régionale de 2018 sur les femmes et l'avenir du travail en Asie. Au cours de la conférence, la Coalition internationale pour l'égalité de rémunération (EPIC) a été lancée pour la région Asie-Pacifique, et un rapport régional intitulé *Game changers: Women and the future of work in Asia and the Pacific* (Bangkok, BIT, 2018) a été publié.

f) L'amélioration du processus de collecte de données et de présentation de rapports sur la situation du monde du travail, et plus précisément sur les relations du travail et les organisations d'employeurs et de travailleurs

17. La collecte et la diffusion de données fiables et précises sont essentielles à l'élaboration de stratégies efficaces en matière d'emploi. Dans ce domaine, l'OIT a aidé les Etats Membres au moyen des trois mécanismes suivants: 1) renforcement des capacités en matière de statistiques du travail et d'indicateurs relatifs au travail décent, en particulier à l'appui des normes récemment adoptées par les dix-neuvième et vingtième Conférences internationales des statisticiens du travail; 2) coopération technique avec les bureaux nationaux de statistique et fourniture d'une assistance technique à ces bureaux pour la réalisation d'enquêtes sur la main-d'œuvre ou d'autres exercices de collecte de données, notamment la création de systèmes statistiques permettant de réaliser des enquêtes sur la main-d'œuvre annuelles, voire plus fréquentes; 3) appui à la mesure des indicateurs des ODD dont l'OIT a la charge, conformément aux normes internationales les plus récentes.
18. Parmi les principales améliorations enregistrées depuis décembre 2016 dans le domaine des systèmes d'information et d'analyse relatifs aux marchés du travail, on peut mentionner le

⁵ Les fiches pays sont disponibles à l'adresse suivante: https://www.ilo.org/actemp/publications/WCMS_579558/lang--en/index.htm. La série «ASEAN in transformation» contient également des évaluations de l'incidence de l'automatisation sur des secteurs spécifiques ainsi qu'une synthèse générale. Bien que ces rapports aient été publiés en 2016, ils ont servi de base à de nombreux dialogues nationaux menés également en 2017.

⁶ *Emerging technologies and the future of work in India* (non disponible en français), série de documents de travail Asie-Pacifique (New Delhi, BIT, 2018); D. Nathan et N. Ahmed: *Technological change and employment: Creative destruction* (non disponible en français), série de documents de travail Asie-Pacifique (New Delhi, BIT, 2018).

⁷ BIT: *The Future of Work in Sri Lanka: Shaping technology transitions for a brighter future* (non disponible en français) (Colombo, 2019).

⁸ T. Bhattarai : *Emerging trends in the use of technology as a driver of the transition to formality: Experiences from Asia and the Pacific*, série de documents de travail Asie-Pacifique (Bangkok, BIT, 2018).

comblement de graves déficits de données dans des pays qui ne disposent d'aucune statistique ou dont les statistiques sont dépassées. L'OIT a notamment contribué au lancement et à l'achèvement de l'enquête sur la main-d'œuvre 2017 en République démocratique populaire lao (la précédente enquête datait de 2010), de l'enquête sur la main-d'œuvre 2017-18 au Népal (la précédente datait de 2008) et de l'enquête sur la population active et les conditions de vie des ménages au Liban 2018-19 (enquête toujours en cours, la précédente datait de 2009), ainsi qu'à l'évaluation rapide des besoins en matière de statistiques sur le travail et sur le travail des enfants et au lancement de l'enquête sur la main-d'œuvre en Iraq (enquête toujours en cours, la précédente datait de 2008).

19. En s'inspirant du cadre mondial d'indicateurs des ODD, plusieurs pays de la région Asie-Pacifique ont commencé à mettre en place leur propre cadre d'indicateurs, qui servira de base à la programmation statistique nationale. L'OIT a apporté son soutien dans ce domaine à un certain nombre de pays. En Mongolie, par exemple, l'Organisation a aidé le bureau national de statistique à compiler toutes les données disponibles sur le travail décent et les indicateurs statistiques et juridiques liés aux ODD, dans le but d'identifier les lacunes et de modifier la future enquête sur la main-d'œuvre pour assurer une meilleure prise en compte des indicateurs du travail décent aux fins de l'élaboration des rapports sur la mise en œuvre des ODD. Au niveau régional, l'OIT a dispensé une formation sur les indicateurs des ODD liés au travail décent, notamment un atelier destiné à 15 pays intitulé *SDG Indicators: Measuring decent work in the context of the SDGs*, organisé à Chiba (Japon) en 2018 en collaboration avec l'Institut de statistique des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique.
20. Le rapport sur les salaires en Inde ⁹, publié en 2018, et le processus de consultation tripartite qui a permis de compiler les données et les analyses qu'il contient illustrent bien les efforts déployés par l'OIT pour renforcer les capacités des partenaires sociaux dans le domaine de la collecte et de la communication des données sur le monde du travail et ont permis de diffuser des données factuelles utiles.

g) Des conseils techniques destinés à renforcer les institutions du marché du travail, en consultation avec les Etats Membres et les partenaires sociaux

21. L'action menée par l'OIT pour renforcer les institutions du marché du travail couvre de nombreux domaines, dont la politique salariale. Les deux principaux instruments de politique salariale que l'Organisation défend sont la fixation de salaires minima et la négociation collective. Ces instruments ont été utilisés dans plusieurs pays au cours de la période pendant laquelle l'OIT a apporté un appui à la révision des politiques de salaire minimum au Cambodge, au Myanmar, au Népal et au Pakistan. En ce qui concerne la négociation collective, un exemple de l'action menée est la Jordanie, où l'OIT a apporté son concours à la rédaction et à la promotion d'une convention collective et d'un contrat uniforme connexe pour le secteur de l'enseignement privé, qui ont été signés en mars 2017.
22. L'OIT a également intensifié son appui aux mesures prises par les pays pour protéger les travailleurs vulnérables en renforçant les institutions du travail, notamment en élaborant des lois sur les salaires et des cadres stratégiques intégrés. Les orientations fournies par la recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015, complétées par des outils comme le guide destiné aux travailleurs relatif à cette recommandation (*Workers' Guide – Transition from the Informal to the Formal Economy* (2017)), ont incité les Etats Membres à sortir les travailleurs et les entrepreneurs

⁹ BIT: *India Wage Report: Wage policies for decent work and inclusive growth* (non disponible en français) (New Delhi, 2018).

du secteur informel. En Jordanie, par exemple, dans le cadre des projets qu'elle a mis en place à la faveur de partenariats de coopération pour le développement, l'OIT soutient les efforts tripartites visant à permettre aux réfugiés et aux communautés d'accueil d'accéder au marché du travail officiel grâce à une approche à plusieurs volets.

23. Les jeunes, les enfants qui travaillent et les personnes soumises au travail forcé sont également des travailleurs vulnérables. L'OIT a appuyé l'élaboration de plans d'action nationaux contre le travail des enfants au Népal, au Myanmar et en Thaïlande. Dans la région Asie-Pacifique, elle a aidé plus de dix pays à atteindre leur objectif en matière de soutien à l'emploi des jeunes. On citera en exemple Sri Lanka, où l'Organisation a aidé les acteurs nationaux à élaborer des mesures globales pour faciliter la transition de l'école au monde du travail.
24. S'appuyant sur la dynamique créée par la Déclaration de Bali, l'OIT continue de plaider auprès des Etats Membres en faveur de socles de protection sociale fondés sur les droits. Si des déficits de protection sociale persistent dans tous les pays, des progrès ont été observés. L'OIT a par exemple aidé le Conseil d'Etat de la Chine à adopter en juin 2017 des directives sur la poursuite de la réforme des méthodes de paiement de l'assurance médicale de base, et le ministère des Ressources humaines et de la Sécurité sociale a approuvé le rapport sur la réforme du mécanisme d'ajustement des pensions lors d'une réunion nationale tripartite qui s'est tenue en septembre 2017. Ce rapport porte principalement sur les déficits de protection des groupes à faible revenu ainsi que sur la différence de traitement entre hommes et femmes dans le domaine des pensions. En Oman, l'OIT a aidé le gouvernement et les partenaires sociaux à concevoir et à mettre en œuvre un régime d'assurance-chômage. Dans le territoire palestinien occupé, après l'adoption d'une loi sur la sécurité sociale couvrant les travailleurs du secteur privé, une étape importante dans le renforcement des institutions publiques a été franchie en 2018 avec la création de la Caisse palestinienne de sécurité sociale. Créée avec le soutien de l'OIT, la caisse vise à offrir une couverture complète aux travailleurs du secteur privé et à combler ainsi une importante lacune en matière de protection.
25. L'élaboration de politiques actives du marché du travail est également un moyen de renforcer les institutions du marché du travail, qui est particulièrement indiqué lorsque la demande globale est insuffisante et que le pays doit favoriser la création d'emplois par des programmes de travaux publics. Le soutien de l'OIT à ces activités est encouragé par des stratégies à forte intensité d'emploi, comme celles qui visent les réfugiés syriens et les communautés d'accueil en Jordanie et au Liban.

h) Une assistance programmatique visant à promouvoir un environnement propice à la création d'entreprises durables et à leur développement

26. L'OIT continue d'apporter un soutien intensif à l'instauration d'un environnement favorable aux entreprises durables. Le programme SCORE (Des entreprises durables, compétitives et responsables) était mis en œuvre en Chine, en Inde, en Indonésie et au Viet Nam pendant la période considérée et, au Myanmar, le programme «Gérez mieux votre entreprise» a été déployé en vue d'apporter un appui à un vaste réseau de formateurs de diverses organisations. En octobre 2017, le programme intitulé «Tout savoir sur l'entreprise» a été utilisé par le ministère cambodgien de l'Education, de la Jeunesse et des Sports pour former 2 304 participants à l'entrepreneuriat dans le cadre d'un séminaire pratique qui est entré dans le livre Guinness des records comme le plus grand séminaire de ce type au monde. Au Liban, l'OIT a contribué à l'amélioration des conditions de travail et de la productivité en mettant en œuvre dans le pays le Programme sur les améliorations du travail dans les petites entreprises. Dans le territoire palestinien occupé, l'Organisation a fourni un appui technique important à l'élaboration de la stratégie nationale pour le secteur coopératif.

i) L'intensification des programmes de renforcement des capacités à l'intention des organisations d'employeurs et de travailleurs

27. Les organisations de partenaires sociaux ont un rôle crucial à jouer dans la mise en œuvre de la Déclaration de Bali. L'appui de l'OIT au renforcement de leur capacité à participer au débat sur toute une série de questions relatives au monde du travail a été intensifié au niveau national et se poursuit au niveau sous-régional.
28. Par exemple, le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) du BIT a organisé à Bangkok en juillet 2017 un atelier sous-régional pour les pays d'Asie du Sud-Est sur l'avenir du travail et, en septembre 2018, une session de formation régionale qui visait à analyser et redéfinir le rôle des organisations de travailleurs dans un monde du travail en mutation. Une manifestation semblable a été organisée pour les pays d'Asie du Sud en avril 2018. L'OIT a également facilité le dialogue sur le travail décent entre les Etats Membres et d'autres organisations, par exemple la consultation entre des entreprises indiennes et l'Union européenne (Bruxelles, octobre 2018), dans le but d'aider les employeurs à surmonter les problèmes de pénurie de compétences et de mobilité des talents. La consultation a bénéficié de l'appui de l'Organisation internationale des employeurs (OIE) et du Centre international de formation de l'OIT.
29. Dans la région des Etats arabes, on peut citer, entre autres exemples d'activités de renforcement des capacités, un cours de formation régional sur les politiques du travail et les politiques sociales en faveur du travail décent destiné à la fois aux organisations d'employeurs et aux organisations de travailleurs, organisé à Amman en octobre 2017. En outre, un atelier interrégional sur le travail des enfants a été organisé à l'intention des syndicats des Etats arabes et d'Afrique du Nord à Amman en juillet 2017, avec le soutien de la Confédération syndicale arabe (CSI-AR), et un atelier régional sur le droit syndical et la négociation collective, ciblant en particulier les jeunes, a été organisé au même endroit en janvier 2018 à l'intention des syndicats.

j) La promotion de la cohérence globale des politiques économiques et sociales et d'une collaboration accrue au sein du système des Nations Unies et avec les organisations régionales et les institutions financières internationales

30. L'OIT gère un large éventail de programmes et de projets en partenariat avec d'autres institutions du système des Nations Unies, des organisations régionales, des institutions financières internationales et le secteur privé. Ces partenariats contribuent de manière décisive à la réalisation des objectifs fixés dans la Déclaration de Bali. La section b) ci-dessus mettait l'accent sur les PPTD en tant que moteurs de la prise en compte des stratégies de travail décent dans le PNUAD et les activités de planification menées par les équipes de pays des Nations Unies. Pour ce qui est de la collaboration de l'OIT avec d'autres organisations, on peut également citer le programme de travail OIT-ASEAN 2016-2020 portant sur des domaines comme la promotion des emplois verts, l'inspection du travail, les entreprises et les droits de l'homme, la protection sociale, le développement des compétences, l'intégration des questions d'égalité entre hommes et femmes, la sécurité et la santé au travail et les migrations. De nombreux ateliers conjoints ont été organisés sur diverses questions techniques.
31. L'OIT et ses mandants ont adhéré à l'Alliance 8.7, un partenariat mondial dont les membres ont pris l'engagement d'atteindre la cible 8.7 des ODD, à savoir éradiquer le travail forcé,

l'esclavage moderne, la traite des êtres humains et le travail des enfants. Les 15 pays pilotes de l'Alliance se sont engagés à aller plus vite et plus loin dans leurs efforts pour atteindre la cible 8.7. Quatre d'entre eux se trouvent dans la région Asie-Pacifique: Fidji, Népal, Sri Lanka et Viet Nam.

Mobilisation de ressources

32. Dans la région Asie-Pacifique et dans la région des Etats arabes, toutes les allocations de ressources ont été effectuées en tenant compte des impératifs de la Déclaration de Bali et en lien avec les résultats stratégiques définis dans le programme et budget. Les financements extérieurs proviennent de diverses sources: partenaires bilatéraux et multilatéraux du développement, système des Nations Unies, Union européenne, financement national du développement, partenariats public-privé, institutions financières internationales, etc. Le volume de la coopération pour le développement dans la région Asie-Pacifique est en constante augmentation depuis 2016.
33. Les ressources extrabudgétaires sont essentielles pour financer l'Agenda du travail décent, et des mesures sont prises pour diversifier le dispositif de financement, notamment en mobilisant des ressources auprès des budgets nationaux et d'autres bailleurs publics ou privés, nationaux ou internationaux, conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba et à la ligne suivie par les Nations Unies en la matière.
34. Dans la région Asie-Pacifique, en 2017, le résultat 1 (Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité) ne recevait plus l'essentiel des fonds de la coopération pour le développement, la plus grosse part ayant été réservée au résultat 7 (Inspection du travail) pendant une courte période. La période 2016-2018 a également été marquée par la baisse continue des fonds alloués au résultat 8 (Protéger les travailleurs contre les formes de travail inacceptables – notamment le travail forcé et le travail des enfants), au résultat 4 (Entreprises durables) et au résultat 10 (Des organisations de travailleurs et d'employeurs fortes et représentatives). Au cours de cette période, les résultats 9 (Migrations équitables) et 5 (Economie rurale) ont vu leurs crédits augmenter, alors que les fonds alloués aux autres résultats sont restés plus ou moins stables.

Propositions pour l'avenir

35. Les récents dialogues nationaux, régionaux et mondiaux axés sur l'avenir du travail ont permis de mieux cerner les difficultés auxquelles la région doit faire face, entre autres la restructuration rapide du marché du travail entraînée par le progrès technologique, le vieillissement démographique et les migrations; la persistance des inégalités entre hommes et femmes dans tous les segments du marché du travail; les inégalités croissantes au sein des pays et entre eux; et la grande vulnérabilité aux chocs liés aux changements climatiques.
36. L'intensification des efforts menés dans le cadre de la Déclaration de Bali offre une occasion précieuse d'accélérer les progrès en vue de surmonter ces difficultés et quelques autres dans l'immédiat, tout en stimulant la production de résultats à moyen terme dans le cadre des ODD. Comme les données disponibles donnent à penser que les progrès accomplis dans la réalisation des ODD sont insuffisants, le rôle de la Déclaration de Bali en tant que catalyseur de résultats au niveau national devient encore plus important.
37. Les problèmes auxquels la région se heurte soulignent la pertinence accrue des priorités énoncées dans la Déclaration de Bali, notamment la nécessité de renforcer le dialogue social et le tripartisme, qui sont les piliers de la bonne gouvernance. L'action de l'OIT visant à promouvoir la poursuite de l'application de la Déclaration de Bali reste axée sur la mise en

place de solides institutions du marché du travail, le soutien à l'extension de la protection sociale et, en particulier, l'encouragement à la ratification et à l'application des normes internationales du travail afin de promouvoir l'égalité et la justice sociale.

38. L'action menée par l'OIT pour aider les mandants à mieux mettre en œuvre la Déclaration de Bali bénéficiera de la dynamique créée par l'augmentation du nombre de PPTD et le renforcement de leurs mécanismes de gouvernance. En outre, la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, récemment adoptée, fait largement double emploi avec les domaines d'action prioritaires énoncés dans la Déclaration de Bali. Les principaux éléments permettant de mettre en œuvre la Déclaration du centenaire figurant déjà dans la Déclaration de Bali, cela confortera l'action menée par l'OIT dans la région pour renforcer la capacité des mandants à surmonter les principaux obstacles et à œuvrer pour un monde du travail juste et inclusif.

Projet de résultat

39. *Le Conseil d'administration prend note de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre de la Déclaration de Bali adoptée par la seizième Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique et prie le Bureau de poursuivre la mise en œuvre de la Déclaration en tenant compte des orientations données lors de la discussion.*